Votez à l'AG

Vie de la MAF

Assemblée générale de votre Mutuelle

Comme chaque année, l'assemblée générale ordinaire se réunira au mois de juin. La participation au vote doit rester largement supérieure au quorum nécessaire. C'est un des atouts de votre Mutuelle pour la défense des intérêts des architectes.

La voix de chaque adhérent compte.

Pour faciliter la prise en compte de votre vote, envoyez votre bulletin **dès maintenant**.

Plus la participation est importante, plus vous donnez du sens aux valeurs portées par votre Mutuelle, pour un projet commun, celui de vous permettre d'exercer votre activité professionnelle en sécurité.

L'adhérent exerce son droit de vote

Assemblée générale ordinaire

- Entend le rapport qui lui est présenté par le conseil d'administration sur la situation de la société, l'exposé des comptes du dernier exercice et les rapports des commissaires aux comptes ;
- Approuve les comptes de la société ;
- Procède au renouvellement des membres sortants du conseil d'administration ;
- **Statue sur les intérêts fondamentaux de la MAF et de ses adhérents.**

élit les administrateurs de la MAF

Le conseil détermine les orientations de la MAF

Conseil d'administration

- Le conseil (12 architectes et 2 salariés de la MAF) **délibère sur les questions intéressant la bonne marche de la Mutuelle ;**
- **Contrôle la bonne application de ses décisions ;**
- Le président, élu par les administrateurs, dirige les travaux du conseil d'administration.

nomme le directeur général

Le directeur général met en œuvre

Le directeur général

- Dispose des pouvoirs les plus étendus pour **mettre en œuvre les décisions** du conseil d'administration et **assurer le bon fonctionnement** de la société ;
- Rend compte au conseil d'administration.

Voter : mode d'emploi

L'assemblée générale ordinaire de la MAF se tiendra le mercredi 6 juin 2012 à 10 h à l'Espace Hamelin, 17, rue de l'Amiral Hamelin, Paris 16e.

Pour voter, 3 possibilités :

❶ Remplissez, signez et postez votre bulletin de vote dans l'enveloppe préaffranchie jointe à la convocation (date limite de réception : le lundi 4 juin).

❷ Votez sur place, le 6 juin, à 10 h.

❸ Possibilité de confier votre bulletin de vote à un mandataire. N.B. Vérifiez que votre mandataire n'a pas plus de 5 mandats.

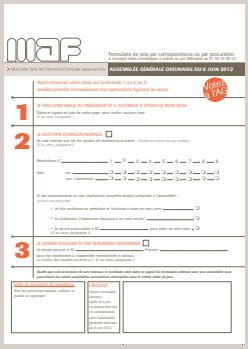

Assemblée générale de l'A.PR.A.F.

Le conseil d'administration de l'A.PR.A.F. (Association de Prévoyance des Architectes Français) informe ses membres que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le mercredi 6 juin 2012 à 9h30 à l'Espace Hamelin, 17, rue de l'Amiral Hamelin, Paris 16e, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant : rapport du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2011 ; comptes de l'exercice 2011 et budget de l'exercice 2011 ; renouvellement du mandat d'administrateur de Pierre Brunerie ; questions diverses inscrites à l'ordre du jour à la demande de membres de l'association.

Le présent avis tient lieu de convocation.

Mutuelle des Architectes Français assurances. Entreprise régie par le code des assurances. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables – 9, rue de l'Amiral Hamelin – 75783 Paris CEDEX 16 – Tél. : 01 53 70 30 00 – Fax : 01 53 70 32 10 – **www.maf.fr** – ISSN : 1953-0706
Directeur de la publication : Jean-François Allard – **Rédaction et réalisation :** MAF, direction des affaires publiques et de la protection juridique
Impression : Imprimé par Grafik Plus à 26 000 exemplaires.